

# ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*

*2015 -2016*

## Transformation et adaptation de l'armée française pendant la guerre froide (1962-1991)

Chef de bataillon Renaud Voyer

Sous la direction de

Christophe Lafaye

Docteur en histoire de l'université d'Aix-Marseille

## Résumé du mini-mémoire :

Si le monde entre dans la guerre froide en 1947, la France ne prend les mesures qu'impose ce choc stratégique qu'à l'occasion d'une autre rupture majeure marquée par la fin des conflits coloniaux qu'elle menait jusqu'alors. A compter de 1962, l'armée française opère un repli sur l'Hexagone et se prépare à un probable affrontement avec les forces du pacte de Varsovie.

Fruit d'une volonté politique mûrie par les fondateurs de la V<sup>e</sup> République, la transformation de l'armée française s'opère en profondeur par de profondes restructurations et modernisations. Parallèlement, les forces armées françaises s'adaptent au contexte géopolitique avec des interventions extérieures croissantes. L'armée française atteint ainsi au bout de trente ans une cohérence rendue soudain obsolète par les événements que sont la surprise stratégique de la dislocation du bloc communiste et le révélateur de la guerre du Golfe en 1991.

D'une rupture stratégique à une autre, l'étude de la transformation et de l'adaptation de l'armée française durant la guerre froide (1962-1991) permet de s'interroger sur la pertinence des changements de modèle d'armée qui se poursuit aujourd'hui.

*If the world enters the Cold War in 1947, France only takes the measures imposed by this strategic shock on the occasion of another major break marked by the end of the colonial conflicts she led until then. As of 1962, the French army operates a downturn on the Hexagon and prepares itself for a potential confrontation with the forces of the Warsaw Pact.*

*Result of a matured political will by the founders of the Fifth Republic, the transformation of the French army operates radically by deep restructuring and modernizations. Meanwhile, the French armed forces adapt themselves to the geopolitical context with an increase of overseas interventions. Thus, after thirty years, the French army reaches a consistency suddenly made obsolete by events that are strategic surprise of the dislocation of the communist bloc and the revealer of the Gulf War in 1991.*

*From a strategic break to another, the study of the transformation and adaptation of the French army during the Cold War (1962-1991) raises questions. In fact, we can wonder on the relevance of the changes operated in the armed forces model dynamics that still occurs today.*

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Résumé du mini-mémoire :</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>Table des matières</b> .....  | <b>2</b>  |
| <b>Introduction</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>1. La montée en puissance de la transformation totale de l'armée française (1962-1979) :</b> .....                    | <b>5</b>  |
| 1.1. <i>L'expression d'une vision singulière, la politique militaire de la V<sup>e</sup> République :</i> .....          | 5         |
| 1.2. <i>Un cadre institutionnel politico-militaire et réglementaire qui s'adapte :</i> .....                             | 7         |
| 1.3. <i>La mutation de l'armée française :</i> .....   | 9         |
| <b>2. La finalisation de la transformation par le modèle abouti des années 80 (1980-1989) :</b> .....                    | <b>13</b> |
| 2.1. <i>Les forces nucléaires :</i> .....  | 13        |
| 2.2. <i>Les forces de sûreté et la défense opérationnelle du territoire (DOT) :</i> .....                                | 15        |
| 2.3. <i>Les forces de manœuvre, de présence et d'intervention extérieure :</i> .....                                     | 16        |
| <b>3. Limites du modèle face à la fin de la guerre froide et le révélateur de la guerre du Golfe (1990-1991) :</b> ..... | <b>19</b> |
| 3.1. <i>Premier choc : L'armée française face à la fin de la guerre froide :</i> .....                                   | 19        |
| 3.2. <i>Deuxième choc : L'armée française à l'épreuve de la guerre du Golfe :</i> .....                                  | 20        |
| 3.3. <i>Les enseignements immédiats et les décisions prises face à cette rupture stratégique :</i> .....                 | 24        |
| <b>Conclusion</b> .....  | <b>26</b> |
| <b>Bibliographie :</b> .....   | <b>29</b> |
| <b>Annexe 1 : Forces de manœuvre de l'armée de Terre en 1969 :</b> .....   | <b>32</b> |
| <b>Annexe 2 : Forces de manœuvre de l'armée de Terre en 1985 :</b> .....   | <b>33</b> |
| <b>Annexe 3 : Les opérations extérieures de l'armée de terre (1978-1991) :</b> .....                                     | <b>34</b> |
| <b>Annexe 4 : Les opérations extérieures de l'armée de terre (1991-2015) :</b> .....                                     | <b>35</b> |

## Introduction

-----

L'année 2016 est l'occasion pour l'armée française de célébrer les 20 ans de sa professionnalisation. Ce changement de modèle d'armée a été vécu par la génération des jeunes cadres comme une transition. Acteurs de ce changement de nature des recrues, ils ont contribué à d'autres transformations internes : modernisation des équipements, durcissement des interventions extérieures, rénovation de la doctrine et rationalisation des modes de fonctionnement. Ils en tirent, pour la plupart, l'impression d'être soumis à une réforme permanente, inconnue jusqu'alors.

Pourtant, la France n'a eu de cesse dans son histoire d'adapter l'organisation de ses forces armées, de leur doctrine et de leurs équipements « *pour répondre de la façon la plus efficace possible à l'évolution de son environnement international, comme à celle des stratégies de ses adversaires potentiels, de ses alliés ou de ses partenaires* »<sup>1</sup>. En scrutant l'histoire récente, on constate que cet impératif d'adaptation a été particulièrement prégnant à l'issue de la guerre d'Algérie. Au terme de ce conflit, l'armée française s'est trouvée désengagée des guerres de décolonisation et s'est réarticulée dans une posture symétrique « face à l'Est », exigée par le contexte de la guerre froide. Cette préparation à la guerre totale qui menaçait l'Europe l'a poussée à se transformer en profondeur pour être prête à répondre aux menaces les plus probables. Son engagement dans la guerre du Golfe en 1990-1991 a constitué en quelque sorte le « test opérationnel » de sa capacité d'action suite à cette évolution.

Analyser l'adaptation et la transformation de l'armée française durant la guerre froide de 1962 à 1991 permet de mettre en lumière la façon dont la France a mené la réforme de son outil de Défense dans le contexte d'affrontements entre les deux blocs. Cette rétrospective est aussi une façon d'éclairer le présent et d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Ces trente années particulières de l'histoire de l'armée française n'ont été que peu abordées sous cet angle. Dans les ouvrages généralistes, elles sont souvent traitées de manière lapidaire : le fait nucléaire y écrase une armée conventionnelle qui voit sa modernisation

---

<sup>1</sup> Général Jean-Louis GEORGELIN, chef d'état-major des armées, dans un article de juillet 2009, cité par le colonel Michel GOYA, « La victoire en changeant. Deux siècles de transformations militaires », *Inflexions*, « La réforme perpétuelle », n°21, octobre 2012, p. 51.

retardée<sup>2</sup>. Cette étude s'efforcera donc d'apporter une contribution synthétique et constructive à cette période.

Elle se base sur l'exploitation d'ouvrages consultés en bibliothèque, essentiellement au centre de documentation de l'école militaire (CDEM), de documents et de reportages vidéo en ligne sur internet, de conférences et de colloques et de certains cours dispensés dans le cadre de la formation à l'École de guerre.

Faute de temps disponible et au regard du bref format de restitution demandé, les fonds d'archives n'ont pas été consultés.

La mutation de l'armée française entre 1962 et 1991 est une réponse structurée aux bouleversements géopolitiques de la guerre froide. Voulue par le général de Gaulle, cette réforme s'est traduite de 1962 à 1980 par une transformation profonde de l'organisation de la défense française, aboutissant dans les années 1980 à un modèle mature, apte à faire face à la menace du pacte de Varsovie. Dans le même temps, les armées se sont adaptées à la multiplication des opérations extérieures, dont la guerre du Golfe (1991) a constitué un sommet. Avec la surprise stratégique de l'implosion de l'URSS et de la dilution de la menace, l'organisation instaurée durant ces trente années se trouve remise en question, puis bouleversée par la professionnalisation et le modèle expéditionnaire. Ainsi, on peut se demander si l'adaptation et la transformation de l'armée française durant cette période ont été efficaces. L'irruption d'une rupture stratégique justifie-t-elle la transformation totale des armées ?

Pour répondre à cette problématique, l'approche se fera chronologiquement : d'abord par l'étude de la dynamique de transformation de l'armée française de 1962 à 1980 sous ses aspects politiques, doctrinaux, organisationnels, d'armement et d'équipement des forces ; puis par la présentation du modèle abouti qui se déploie dans les années 1980 pour s'opposer si besoin aux forces du pacte de Varsovie ; enfin, par l'analyse des limites de ce modèle d'armée confronté à la fin de la guerre froide et au test opérationnel de la guerre du Golfe.

---

<sup>2</sup> A tel point que Philippe Masson, dans son *Histoire de l'armée française*, intitule le chapitre qui leur est consacré : « À l'ombre du nucléaire ».

## **1. La montée en puissance de la transformation totale de l'armée française (1962-1979) :**

A l'issue des guerres de décolonisation qu'elle a perdues, la France met en œuvre dans les années 1960 et 1970 une politique diplomatique et de défense prenant la mesure de la réalité de la guerre froide dans laquelle le monde est plongé depuis 1947. Placée sous le signe de la souveraineté et de l'autonomie, cette volonté politique réaffirmée par le général de Gaulle lance la refondation d'un outil de défense qui doit répondre aux menaces de son temps.

### ***1.1. L'expression d'une vision singulière, la politique militaire de la V<sup>e</sup> République :***

La conclusion de la crise du canal de Suez en 1956 a été un choc pour les responsables politiques et militaires français. Alors qu'ils comptaient sur le soutien des États-Unis, la pression de l'allié américain, exercée conjointement avec l'URSS pour contraindre au retrait des forces franco-britanniques, leur a fait prendre conscience de la fragilité du jeu des alliances. Les événements de Suez contribuent donc à réaffirmer la primauté de la souveraineté et de l'autonomie dans la politique diplomatique et de défense de la France.

Dans cette optique, la IV<sup>e</sup> République poursuit le programme clandestin de conception de l'arme nucléaire qu'elle avait entamée en parallèle du programme civil lancé après la Seconde Guerre mondiale<sup>3</sup>. Le 18 octobre 1945, la France avait en effet créé un Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) destiné à tirer les bénéfices des perspectives fournies par l'énergie nucléaire, dans le domaine civil comme dans le domaine militaire<sup>4</sup>.

Avant même son retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle avait exprimé sa vision pragmatique de la politique étrangère et militaire de la France. Prévoyant une invasion de l'Europe par les forces du Pacte de Varsovie, il comptait sur l'Alliance atlantique pour en assurer la défense. Il jugeait l'apport des Américains indispensable et devant être conjugué avec une forte implication des pays européens, dont la République fédérale d'Allemagne, alors privée d'armée, et l'Espagne, alors non incluse dans l'alliance. Dans cette approche, la France devait être le pilier de la force continentale européenne<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> DUVAL Marcel, MONGIN Dominique, *Histoire des forces nucléaires françaises depuis 1945*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1993, p. 32.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 14-15 : « Malgré son statut purement civil, [la] compétence [du CEA] s'étendait aux aspects militaires de l'énergie atomique puisque l'article premier de l'ordonnance précisait que le CEA devait poursuivre des recherches scientifiques et techniques en vue de l'utilisation de l'énergie atomique dans les divers domaines 'de la science, de l'industrie et de la défense nationale'. »

<sup>5</sup> RUEHL Lothar, *La politique militaire de la V<sup>e</sup> République*, Paris, FNSP, 1976, p. 4-5.

Cette conviction, le général de Gaulle la met en application en tant que premier président de la V<sup>e</sup> République. Considérant la Défense comme un attribut essentiel de la souveraineté du peuple, il fixe la politique militaire de la France dès son arrivée au pouvoir en 1958. Il pose cinq caractéristiques essentielles de la Défense : l'indépendance de principe, le souci d'une permanente adaptation aux changements techniques et tactiques, le soutien du potentiel industriel et technique du pays, la nécessaire diversification de l'approche de la Défense et enfin un recours à la coopération respectueuse de l'autonomie française<sup>6</sup>.

C'est dans cet esprit que les relations avec l'OTAN prennent une nouvelle tournure. Désormais fort d'une stabilité gouvernementale, de la prospérité économique et de la fin du conflit algérien, le général de Gaulle dispose d'une marge de manœuvre pour mener une politique volontariste à l'égard de l'Alliance. En effet, la reconstruction à terme de l'outil militaire français cohérent, libéré des conflits coloniaux et organisé autour de l'arme nucléaire donne au pays les moyens politiques et militaires au sein de l'OTAN. Mais, contrarié dans son élan et faute d'obtenir les concessions qu'il espère, de Gaulle décide du retrait de la France des structures militaires intégrées de l'Alliance, ce qui est signifié le 7 mars 1966 par un mémorandum aux autorités politiques des autres pays de l'Alliance atlantique.

Pour autant, cela ne signifie pas la fin des relations avec l'OTAN. Les accords Ailleret-Lemnitzer instituant une coopération des forces armées françaises à celles de l'Alliance en cas de conflit Est-Ouest sont signés le 22 août 1967<sup>7</sup>. Ultérieurement, en 1974, le général français Valentin, commandant la I<sup>ère</sup> armée, et le général allemand Ferber, commandant le théâtre Centre-Europe, établissent un accord plus détaillé afin de lancer les études sur les procédures à suivre et les éventuels plans d'engagement des forces françaises aux côtés de leurs alliés en cas d'agression soviétique. Ces études aboutissent à la fin des années 1970 à la rédaction de documents concrets fixant des procédures et des schémas d'engagements donnant lieu à des exercices communs et permettant d'actualiser les plans et d'améliorer les capacités opérationnelles des forces<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Pierre MAILLARD, in PASCALLON Pierre (dir.), *La V<sup>e</sup> République, 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 30-35.

<sup>7</sup> Le général Maurice SCHMITT, dans *De Diên Biên Phu à Koweït City*, Paris, Grasset, 1992, souligne : « L'instruction établie conjointement par le général Ailleret, chef d'état-major des armées françaises, et le général américain Lemnitzer, commandant en chef des forces de l'Alliance en Europe, définit les modalités d'exécution des dispositions prises conformément au mémorandum de 1966. » p. 136

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 137.

## 1.2. Un cadre institutionnel politico-militaire et réglementaire qui s'adapte :

La V<sup>e</sup> République réorganise les pouvoirs et les responsabilités des chefs politiques et militaires par l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui pose les principes d'organisation de la Défense nationale jusqu'à nos jours. Conforté dans son statut de chef des armées, qui avait été établi après la Libération, le président de la République est la clef de voûte du système de défense de la France. Avec la création de la force de frappe nucléaire, le chef de l'État devient le maître du feu nucléaire. Présidant les conseils et comités de Défense, il choisit les hommes qui œuvrent pour la défense du pays. Il est assisté dans sa tâche par un chef d'état-major particulier.

De son côté, le Premier Ministre est « responsable de la Défense nationale ». Il dispose d'un cabinet militaire et de l'état-major général de la Défense nationale, qui devient, en se « civilianisant », le secrétariat général de la défense national (SGDN) en juillet 1962. A la tête du gouvernement, qui dispose de la force armée, il coordonne les ministres responsables dans leur domaine de compétence de l'exécution de la politique de défense.

A cet égard, le ministre des Armées, devenu ministre de la Défense<sup>9</sup>, joue un rôle majeur. La réforme du 5 avril 1961 consacre sa primauté sur les ministres d'armée qui disparaissent progressivement après avoir été incarnés par des secrétaires d'État<sup>10</sup>. Cependant, le ministre n'a que des attributions de gestion. Ses grands subordonnés sont le chef d'état-major des armées (CEMA), les chefs d'état-major de chaque armée, le délégué général pour l'armement, le secrétaire général pour l'administration, le chef du contrôle général des armées et le directeur de la gendarmerie nationale.

La prééminence du CEMA sur les chefs d'état-major de chaque armée que l'on connaît aujourd'hui n'est pas d'actualité et sera longue à se mettre en place<sup>11</sup>. Le décret du 18 juillet 1962 lui confère des attributions initialement limitées à l'organisation, la gestion et la préparation des forces, le plus souvent de manière associée ou comme coordinateur.

Afin de donner le cap à une Défense nationale qui se modernise, le gouvernement entreprend la rédaction d'un document qui pose les bases d'une clarification doctrinale. Le Livre Blanc sur la Défense nationale de 1972 définit une politique globale de la France qui « même si elle faisait référence aux alliances, couvrait tous les champs. C'était un plan de

---

<sup>9</sup> Formule devenue définitive depuis le 28 mai 1974 avec M. Jacques Soufflet.

<sup>10</sup> Philippe VIAL, « 1932-1961. Unifier la Défense », *Inflexions, La réforme perpétuelle*, n°21, octobre 2012, p. 25.

<sup>11</sup> La montée en puissance du rôle du CEMA sera consacrée par le décret du 21 mai 2005 qui stipule dans son article 2 : « Le chef d'état-major des armées a autorité sur les chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air. »

‘grande puissance’, même si le LB reconnaissait, au détour d’une phrase que la France n’en était pas une ; c’était le plan d’une nation aux ambitions mondiales, même si le LB admettait que ceci n’était plus à la portée de la France. »<sup>12</sup>

Parallèlement, le cadre réglementaire régissant les armées est également adapté. La spécificité du statut militaire par rapport aux autres agents de l’Etat et à l’ensemble des citoyens est maintenue. Elle tient essentiellement au fait que les militaires disposent de l’usage de la force armée et au caractère absolu de la mission et de l’obligation de disponibilité qui en découle. Le statut général des militaires touche des catégories différentes : les officiers et les sous-officiers, les militaires servant en vertu d’un contrat et enfin les appelés et les réservistes.

Dans la lignée de mai 1968, une contestation latente frémit au sein du contingent avec quelques manifestations d’appelés et la création de comités de soldats. Le pouvoir politique répond par deux lois : celle d’avril 1971 définissant le code du service national et celle de juillet 1972 sur le statut des militaires. Face à une grogne qui s’étend aux militaires d’active, le président Giscard d’Estaing nomme le général Bigeard secrétaire d’Etat. Le statut des cadres de l’armée est toiletté et leurs rémunérations améliorées<sup>13</sup>.

Des structures de participation sont mises en place afin de faciliter le dialogue dans une institution dont la discipline repose sur une stricte hiérarchie. La concertation est facilitée par la création du Conseil supérieur de la Fonction militaire (CSFM) par la loi du 21 novembre 1969<sup>14</sup>. Dans les établissements et les unités, la participation à la vie de la collectivité est assurée par des commissions et l’institution des présidents de catégorie<sup>15</sup>.

Alors que la technicité du métier militaire augmente avec la technologie des armements, des voix s’élèvent pour mettre en place une armée professionnelle. Ce serait la conséquence logique de ce que de Gaulle avait appelé de ses vœux dans son ouvrage *Vers l’Armée de métier* en 1934. Mais ni lui ni ses successeurs immédiats ne prendront cette décision. En revanche, l’engagement récurrent de l’armée française dans des interventions

---

<sup>12</sup> MATTHIEU Jean-Luc, *La Défense nationale*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2013, p. 34.

<sup>13</sup> MONTAGNON, *Histoire de l’armée française : des milices royales à l’armée de métier*, Paris, Pygmalion, 1997, p. 317. Il est intéressant de noter que c’est à ce moment qu’il est établi que les sous-lieutenants sont promus lieutenants au bout d’un an au lieu de deux et que les lieutenants passent capitaines après quatre ans de grade. Par ailleurs, un nouveau grade est créé parmi les sous-officiers : les adjudants-chefs peuvent devenir majors.

<sup>14</sup> Sa compétence concerne les questions de statut et de condition militaire, à l’exception des décisions individuelles et les questions d’organisation du service.

<sup>15</sup> HAENEL Hubert, *La Défense nationale*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1982, p. 115-117.

extérieures depuis le début des années 1970 n'est pas facilité par le statut des militaires du contingent. En effet, ces derniers ne peuvent être engagés en opération hors du territoire européen qu'en souscrivant un volontariat service long. Ainsi, le pouvoir politique décide de la professionnalisation de certaines unités, en particulier au sein de la 11<sup>e</sup> Division parachutiste<sup>16</sup>.

Dans un premier temps, le recrutement de soldats professionnels de qualité n'est pas favorisé par la bonne santé de l'économie française, car le faible taux de chômage ne permet pas de disposer sur le marché de l'emploi des meilleurs candidats. Mais avec la crise des années 1970, le nombre de chômeurs augmentant, le recrutement s'améliore car une véritable sélection est devenue possible, tandis que les conditions générales de vie des engagés sont améliorées.

Simultanément, les armées entament une lente féminisation. La loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires est décisive car elle instaure le principe d'égalité entre les hommes et les femmes au sein des armées en supprimant les distinctions statutaires entre les militaires des deux sexes. Ainsi, les femmes accèdent progressivement à tous les grades de la hiérarchie ainsi qu'à des emplois réservés jusqu'alors au personnel masculin.

### ***1.3. La mutation de l'armée française :***

La transformation de l'armée française sur la période des années 60 à 70 obéit d'abord à une logique de concentration des efforts sur l'armement nucléaire. Les efforts de modernisation ont été focalisés sur la mise en place de la Force nucléaire stratégique (FNS). La création de la force de frappe revêt deux aspects : la fabrication de l'arme atomique française et le développement de ses vecteurs, aériens et balistiques. Il revient au général de Gaulle d'avoir officialisé ce que la IV<sup>e</sup> République avait préparé dans la clandestinité : c'est le 21 juillet 1958 qu'il confirme l'ordre d'expérimentation de la bombe française au premier trimestre 1960<sup>17</sup>. De fait, la première bombe atomique française explose le 13 février 1960 à Reggane (Algérie). Parallèlement, les premiers vecteurs sont développés. La composante aérienne est la première opérationnelle avec le Mirage IV, développé très rapidement avec un premier vol en juin 1959 suivi d'une mise en service le 1<sup>er</sup> octobre 1964, en tant que porteur de bombe A.

---

<sup>16</sup> SCHMITT, *op. cit.*, p. 130.

<sup>17</sup> DUVAL, *op. cit.*, p. 42.

La mise en place de la force de frappe et son développement nécessitent un effort exceptionnel sur le plan scientifique, technologique, industriel et surtout financier. Ainsi, il est décidé la mise en place d'un plan quinquennal via des lois de programme. La première « loi de programme relative à certains équipements militaires » couvre la période 1960-1964 et prévoit essentiellement le financement de la réalisation de la composante aérienne de la FNS et la réalisation des composantes terrestres et océaniques. L'adoption de ce projet de loi est particulièrement chaotique et ne se fait qu'au prix du recours à l'article 49-3 de la Constitution par le Premier Ministre, Michel Debré en décembre 1960.

La deuxième loi de programme (1965-1970) a pour objectif principal de moderniser l'ensemble des matériels militaires et d'y adjoindre un armement stratégique thermonucléaire utilisable à partir de plates-formes terrestres ou sous-marines<sup>18</sup>. Simultanément, le gouvernement favorise la réorganisation de l'industrie aéronautique qui se traduit par des fusions menées à bien grâce à la croissance économique des années 60. La troisième loi de programme relative aux équipements militaires (1971-1975) maintient et poursuit l'action engagée par les deux premières lois. La nouveauté est qu'elle inclut l'ensemble des équipements militaires du titre V (investissements) du budget des armées. Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) devant entrer en service durant la période formeront la Force océanique stratégique (FOST)<sup>19</sup>.

Ainsi, en une quinzaine d'années, « *la France a doté ses forces armées d'une triade nucléaire (avions stratégiques, missiles sol-sol et mer-sol). Hormis les deux Grands, elle est la seule au monde à avoir réalisé une telle performance politique, militaire, industrielle.* »<sup>20</sup> En outre, après avoir suivi une stratégie des moyens, elle s'est pourvue d'une doctrine : la dissuasion nucléaire est définie comme une stratégie défensive de non emploi reposant sur la menace de représailles au bénéfice exclusif des seuls intérêts vitaux de la France. Elle est développée par des penseurs civils et militaires dont « les quatre cavaliers de l'apocalypse »<sup>21</sup> : les généraux Ailleret, Beaufre, Gallois et Poirier. Face à l'éventualité d'une marée des forces soviétiques, ils conçoivent un couplage de l'engagement du corps de bataille avec une première frappe nucléaire tactique, puis une frappe stratégique. Le combat est prévu de durer sept jours, après c'est le déclenchement de l'arme suprême.

---

<sup>18</sup> CORVISIER André, *Histoire militaire de la France - Tome 4 : De 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1994,, p. 419.

<sup>19</sup> *Ibid.* p. 423.

<sup>20</sup> *Ibid.* p. 428.

<sup>21</sup> GÉRÉ François, « Introduction générale », in PASCALLON Pierre (dir.), *La V<sup>e</sup> République, 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.16.

Parallèlement, la mutation de l'armée française obéit à une logique d'économie des moyens. La réorganisation de l'armée française au sortir de la guerre d'Algérie passe ainsi par une très forte diminution des effectifs. Le premier acte s'opère dès 1961 par un écrémage des cadres en fonction de leur attitude pendant la guerre d'Algérie<sup>22</sup> sous la houlette de Pierre Mesmer. Cela se fait à la faveur de lois de dégagement des cadres. Dans le même temps, la déflation du volume des troupes est permise par un service militaire d'abord ramené<sup>23</sup> de 27 à 16 mois le 9 juillet 1965, puis à 12 mois le 9 juillet 1970<sup>24</sup>.

Ainsi, de 1960 à 1969, les effectifs moyens budgétaires des armées sont passés de 1 046 833 à 568 242, soit une réduction de près de 46 % en 9 ans. Cette diminution massive est un défi pour les armées en termes d'organisation. Dès 1960, le gouvernement français table sur une structure de l'armée française en trois catégories interarmées : les forces stratégiques (nucléaires), les forces de manœuvre et les forces de défense opérationnelle du territoire<sup>25</sup>.

Paradoxalement, la réduction massive des effectifs ne permet pas de dégager des marges dans le coût de fonctionnement de l'armée, en particulier parce que « *l'effet salutaire de la réduction des effectifs des armées depuis 1962 a été en partie neutralisé par l'augmentation des salaires, soldes, traitements et charges sociales : 20 % de 1962 à 1964 et de nouveau 20 à 25 % selon les catégories de 1965 à 1969.* »<sup>26</sup>

Dans le même temps, la modernisation des matériels conventionnels des armées est lancée. Dans la période de l'après-guerre et jusqu'au début des années 60, elles sont équipées majoritairement par du matériel américain. Les dirigeants français décident d'orienter la politique d'armement française « à « *faire par soi-même* » tout ce qui était faisable et à développer le champ des productions nationales (éventuellement réalisées en coopération, mais dans ce cas, plutôt européennes). »<sup>27</sup> Cette tendance touche l'ensemble des grands programmes d'armement des matériels aériens, navals, terrestres, et des missiles et divers engins. De façon formelle, le Livre Blanc sur la Défense nationale de 1972 consacre un de ses cinq chapitres à la politique d'armement dans son premier volume d'exposé général de la politique de défense en affirmant sa contribution capitale à l'axe central de souveraineté et d'indépendance.

---

<sup>22</sup> Jacques Isnard in MARTINEZ Brigitte, LE BOMIN Gabriel, *Histoire de l'armée française - 1963-1996, De la dissuasion nucléaire à l'armée de métier*, JEM Productions, SFP, 2006, DVD, consultable à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=28mmygwTDAw>

<sup>23</sup> RUEHL, *op. cit.*, p. 325.

<sup>24</sup> MONTAGNON, *op. cit.*, p. 312.

<sup>25</sup> RUEHL, *op. cit.*, p. 338.

<sup>26</sup> *Ibid.* p. 350.

<sup>27</sup> HÉBERT Jean-Paul, *Stratégie française et industrie d'armement*, Paris, FEDN, 1991, p. 24.

La coopération industrielle avec des pays européens permet de développer des matériels qui deviendront célèbres (avec l'Allemagne, l'avion de transport C-160 *Transall*, l'avion de chasse *Alpha Jet* ; avec le Royaume-Uni le bombardier tactique *Jaguar* par exemple). Cependant, certains projets restent lettres mortes, comme le développement d'un char de bataille franco-allemand qui aboutira finalement à l'*AMX 30* en France et au *Léopard I* en Allemagne.

Enfin, la transformation de l'armée française s'appuie sur le retour à une certaine liberté d'action. De la fin de la Seconde Guerre mondiale à 1962, les forces armées françaises ont été engagées massivement dans des conflits de contre-insurrection. Pour combattre un ennemi asymétrique, elles ont eu recours en Indochine et en Algérie à des modes d'action spécifiques, loin de modes d'action requis en Centre-Europe.

Bien qu'extrêmement aguerrie, l'armée française est ainsi confrontée à une baisse des savoir-faire classiques, ce qui amène en 1957 deux généraux de l'armée de terre à présenter leur démission. Le général d'armée Guillaume, chef de l'État-Major général, et le général de division Dufour, inspecteur de l'artillerie, entendent en effet protester contre la désorganisation de l'armée et contre de multiples insuffisances. A leurs yeux, « *la modernisation de l'armée de terre avait été sacrifiée en Afrique du Nord* »<sup>28</sup>. Avec la fin de la guerre d'Algérie, l'armée française peut se consacrer entièrement à la défense du sanctuaire national.

Pour l'armée de terre en particulier, la modernisation passe par l'adoption d'une nouvelle structure divisionnaire. Après avoir été organisée selon le modèle de la division type 1959, elle se réarticule en cinq divisions de type 1967. Il s'agit d'une division mécanisée de type unique, d'environ 14 000 hommes, comportant trois brigades entièrement blindées et mécanisées avec des matériels modernes, et des troupes divisionnaires d'appui et de soutien. Ainsi, en 1969, l'armée de terre française est organisée en deux corps d'armées (CA) appartenant à la Première Armée dont le commandement est installé à Strasbourg. Elle aligne ainsi quinze brigades mécanisées dans le corps de bataille, ainsi que trois brigades dans les forces d'intervention et deux brigades dans les forces du Territoire, soit au total vingt brigades avant mobilisation générale en cas de conflit<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> RUEHL, *op. cit.*, p.330.

<sup>29</sup> Pour plus de détails, voir annexe1 : l'organisation des Forces de manœuvre de l'armée de Terre en 1969.

## 2. La finalisation de la transformation par le modèle abouti des années 80 (1980-1989) :

Dans son chapitre II, le Livre Blanc sur la défense de 1972 identifie quatre capacités demandées aux forces armées : la dissuasion nucléaire, la défense du territoire, la manœuvre en Europe et l'action hors d'Europe. Après une réorganisation profonde, c'est dans les années 1980 que la modernisation de l'armée française arrive à maturité pour les remplir le plus efficacement possible.

### 2.1. Les forces nucléaires :

Les années 1980 voient les forces nucléaires atteindre leur apogée avec la Triade des FNS et les forces nucléaires tactiques. Les armements nucléaires français atteignent le taux de suffisance en quantité et en qualité à la fin des années 1970<sup>30</sup>.

La doctrine est consolidée, tout comme l'organisation du commandement de l'ensemble des forces nucléaires. Celle-ci contribue à la crédibilité de leur mise en œuvre et donc directement à l'efficacité de la dissuasion. L'ensemble des centres d'opérations et des réseaux de transmission mis en place est articulé autour de Jupiter, le poste de commandement souterrain de l'Élysée d'où le président de la République doit pouvoir donner l'ordre d'engagement. Ce dernier transite par le Centre d'opérations des Forces aériennes stratégiques (COFAS) et par celui de la Force océanique stratégique (ALFOST). Le dispositif est modernisé au début des années 80 via le programme « Hermès » qui touche le système « Ramsès » (Réseau amont stratégique et de survie) pour les liaisons avec la FAS, celui de « Transfost » pour celles de la FOST et le système de transmission aéroportée de secours « Astarté » (Avion station relais de transmissions exceptionnelles) et celui de dernier recours « Syderec »<sup>31</sup>.

La Triade stratégique des FNS repose sur 3 composantes complémentaires : les FAS, la FOST et la composante terrestre du plateau d'Albion.

Les FAS s'appuient sur les *Mirage IV A* et les bombes AN 21 de 70 kilotonnes à plutonium depuis 1967. La modernisation d'une partie de la flotte d'aéronefs permet de prolonger leur durée de vie et d'équiper 18 *Mirage IV P* du missile air sol moyenne portée (ASMP) et de systèmes de contre-mesures.

---

<sup>30</sup> DUVAL, *op. cit.*, p. 74.

<sup>31</sup> *Ibid.* p. 67.

La Force océanique stratégique est composée de six SNLE<sup>32</sup>, dont le premier, *Le Redoutable*, est admis au service actif le 1<sup>er</sup> décembre 1971, tandis que le sixième exemplaire, *L'Inflexible*, entre en service en 1985. L'évolution entre ces deux bâtiments est considérable puisque le premier était armé de 16 missiles M1 de 1500 km de portée et munis d'une tête nucléaire à fission de 500 kt, alors que le dernier disposait de 16 missiles M4 à trois étages, d'une portée de plus de 5000 km et dotés chacun de six têtes thermonucléaires de 150 kt à trajectoires de rentrée indépendantes<sup>33</sup>. A la fin des années 1980, les sixième (avril 1987) et septième (décembre 1989) lois de programmation lancent la production de deux SNLE de nouvelle génération : *Le Triomphant* et *Le Téméraire* dont plus grands que leurs prédécesseurs et surtout plus silencieux, voire indétectables.

La composante terrestre de la FNS est maintenue. Installée sur le plateau d'Albion, en Haute-Provence, elle n'avait initialement vocation qu'à être intérimaire, en attendant que la FOST soit opérationnelle. Mais elle est pérennisée et même modernisée. La première unité de 9 missiles S2 d'une portée de 3000 km, munis d'une tête au plutonium de 150 kt, est déclarée opérationnelle en août 1971. La seconde unité, identique, le devient en avril 1972, tandis que la création de la troisième unité est annulée. La modernisation des missiles aboutit à la mise au point du missile S3 d'une portée de 3500 km et doté d'une tête de 1 Mt. La première unité devient opérationnelle en 1980, la seconde en 1983. Le président Mitterrand s'oppose alors au projet de développement du S4 innovant, car il offrait une mobilité qui pouvait inquiéter les populations. De fait, l'étude du successeur du S3 conduit à développer un missile fixe S45 dérivé du M45 devant armer les SNLE/NG<sup>34</sup>.

Les forces nucléaires tactiques sont nées pour assurer la continuité avec les capacités fournies par l'OTAN avant le retrait de la France du commandement militaire intégré. Le développement d'un armement tactique national permet de doter les chasseurs-bombardiers *Mirage III* et *Jaguar* de la force aérienne tactique (FATAC) de l'AN 52 en 1972. En 1974, deux flottilles de *Super Étendard* de l'aéronautique navale en sont également dotées, tandis que les deux porte-avions français sont équipés pour les recevoir. *Le Clemenceau* est opérationnel à compter de 1978 et *Le Foch* à partir de 1980.

La composante terrestre est livrée à l'armée de terre en 1974. Les missiles sol-sol *Pluton*, d'une portée entre 20 et 120 km et dotés d'une charge AN 51 d'une puissance de

---

<sup>32</sup> Chronologiquement *Le Redoutable* (1971), *Le Terrible* (1973), *Le Foudroyant* (1974), *L'Indomptable* (1976), *Le Tonnant* (1980) et *L'Inflexible* (1985).

<sup>33</sup> DUVAL, *op.cit.*, p. 65-66.

<sup>34</sup> *Ibid.* p. 64-65.

10 ou 25 kt, sont transportés sur un châssis de char *AMX 30*. De 1974 à 1978, cinq régiments d'artillerie sont constitués sur le territoire national, à proximité de la frontière avec l'Allemagne.

La modernisation de ces deux composantes est prévue dès 1978 avec le développement du missile ASMP et d'un missile sol-sol de plus grande portée que le *Pluton*, baptisé *Hadès*. La FATAAC est modernisée dès 1988 avec les *Mirage 2000 N*, recevant l'ASMP d'une portée de 300 km et d'une puissance de 300 kt. En parallèle, les *Super Étendard* en sont également équipés. Le lancement du programme du missile *Hadès* a lieu en 1982 avec pour objectif d'augmenter la portée, d'obtenir une plus grande précision et d'améliorer les capacités de pénétration. Le missile, installé sur un véhicule à roues muni de deux rampes de lancement, a une portée de 500 km et une puissance jusqu'à 50 kt.

## **2.2. Les forces de sûreté et la défense opérationnelle du territoire (DOT) :**

La défense du territoire est défini par le livre blanc de 1972 en écho à la dissuasion nucléaire : elle est « *l'expression première de cet esprit de dissuasion populaire, car elle s'étend sur l'ensemble du pays et fait appel à tous les Français.* » Devant être adaptée aux diverses agressions envisageables, elle concerne les trois armées associés à la gendarmerie nationale puisqu'elle doit permettre d'assurer la couverture générale du territoire, surveiller et défendre l'espace aérien, les approches maritimes et les points sensibles, et maintenir la cohésion interne du pays.

Cette combinaison des composantes terrestres, aériennes et maritimes est ainsi en premier lieu tournée vers la protection de la FNS, en particulier de ses infrastructures et systèmes d'armes et de communication. Ensuite, la protection territoriale englobe les points sensibles et infrastructures permettant le fonctionnement de l'économie de la France (sources d'énergie, transports, moyens de télécommunication) au moyen d'une organisation décentralisée et réactive<sup>35</sup>.

La défense aérienne, confiée spécifiquement à l'armée de l'air, recouvre la surveillance de la troisième dimension et la police du ciel. La défense des eaux côtières est supervisée conjointement par la marine nationale et l'armée de l'air, avec l'apport des Douanes.

Les forces de sûreté, contribuant à la DOT, doivent pouvoir s'attaquer à des éléments ennemis puissamment armés ayant pénétré sur le territoire national. De fait, il est envisagé

---

<sup>35</sup> HAENEL, *op. cit.*, p. 100-101.

qu'elles se constitueraient en maquis afin de poursuivre une guerre dont les premières batailles auraient mal tourné. Elles sont donc conçues pour le pire des scénarios, œuvrant à une résistance prolongée contre l'envahisseur, potentiellement devenant occupant, en s'appuyant que la population, la police et la gendarmerie nationale. De fait, elles doivent maîtriser les techniques de combat de la guérilla et le combat décentralisé qui serait mené partout sur le territoire menacé, en s'appuyant sur des zones géographiques favorables. C'est pourquoi les deux grandes unités alpines ont été identifiées comme les premières composantes de ces forces de sûreté.

Toutefois, les restructurations des forces terrestres au début des années 80 rattachent les unités initialement prévues pour la DOT à d'autres missions comme les interventions extérieures. Ainsi, la DOT reste une posture théorique plus qu'une réalité.

### ***2.3. Les forces de manœuvre, de présence et d'intervention extérieure :***

La capacité de manœuvre en Europe doit permettre d'organiser la défense de la France à ses frontières et à leurs approches de toute agression la menaçant directement. Elle est conçue en cohérence avec la stratégie de dissuasion : elle doit permettre de « mener un combat résolu et efficace » permettant de préserver la liberté de décision du gouvernement pour le recours à la riposte nucléaire. Pour ce faire, le dispositif est essentiellement aéroterrestre puisqu'il repose sur la Première Armée avec l'appui de la FATAAC, les forces maritimes pouvant y être associées si besoin.

L'armée de terre connaît une réorganisation majeure avec la réforme voulue par le général Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre, à compter de 1975<sup>36</sup>. L'objectif poursuivi par celui-ci est triple : corriger l'écart grandissant entre les objectifs des trois premières lois de programme et l'équipement des forces, abolir les distinctions entre catégories de forces et enfin mettre fin à la distinction entre commandement territorial et commandement opérationnel. En outre, la réforme Lagarde initie un renouvellement du style de commandement et de la pédagogie<sup>37</sup>. Cet effort colossal va de pair avec la loi de programmation 1977-1982, qui lance un effort de renouvellement des matériels terrestres sans précédent.

---

<sup>36</sup> BACHELET Jean-René (général), « 1962-2012 : l'armée de terre en quête de cohérence », *Inflexions, La réforme perpétuelle*, n°21, octobre 2012, p. 101.

<sup>37</sup> LESPINOIS (de) Jérôme, *L'Armée de terre française. Tome 1 : 1974-1981 - De la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 211-213.

Le niveau divisionnaire est rénové avec la division type 1977/1984. D'abord, « en 1977, mettant à profit une profonde réorganisation des structures de l'Armée de terre, le général Lagarde, chef d'état-major de l'Armée de terre, abandonne le système de la division 67 et en revient à des divisions beaucoup plus légères au sein desquelles l'échelon de la brigade a disparu.<sup>38</sup> » Les divisions sont différenciées et spécialisées : blindée, légère blindée et d'infanterie. Elles sont donc équipées en conséquence avant les matériels récents (AMX 30, AMX 10 RC, AMX 10 P notamment). Le corps d'armée devient l'échelon de manœuvre complet et autonome. En 1985, l'armée de Terre restructurée en compte quatre : les 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> CA et la Force d'action rapide (FAR).<sup>39</sup>

La capacité d'intervention en Europe est définie par le Livre Blanc de 1972 comme la contribution française à la défense de l'Europe. Elle repose sur le corps de bataille de l'armée de terre, la FATAC et les moyens de transport de l'armée de l'air, et si besoin de la force navale.

Elle trouve son incarnation dans la création de la Force d'action rapide prévue par la loi de programmation militaire de 1984-1988. Héritière des Forces Terrestres d'Intervention (1963-1979) puis des Forces d'Actions Extérieures (1979-1981), elles sont inspirées de la Force interarmées de déploiement rapide américaine<sup>40</sup>, créée par directive du président Jimmy Carter en 1977 pour intervenir dans le Tiers-Monde et éventuellement en Europe. Elle est destinée avant tout à fournir les éléments primo intervenants sur le théâtre centre Europe, face à une invasion soviétique. C'est pourquoi les unités de la FAR, qui se compose de cinq divisions et quarante-sept mille hommes, disposent d'une mobilité accrue par rapport au corps de bataille de l'armée de terre<sup>41</sup>.

Cette force s'entraîne régulièrement afin d'obtenir un haut degré de préparation opérationnelle. Ainsi, un exercice baptisé *Farfadet* est mené annuellement simule un débarquement de forces ennemies dans un port en Méditerranée. Il combine les moyens de la FAR et ceux de la Marine nationale et de l'armée de l'Air. Le test opérationnel de la

---

<sup>38</sup> FRANC Claude (lieutenant-colonel), « L'évolution du système divisionnaire français depuis 1945 », *Objectif Doctrine, La division*, n°34, CDES, 2002, p. 68.

<sup>39</sup> Auparavant, la Première Armée était composée des forces françaises en Allemagne (FFA : 2<sup>e</sup> corps d'armée) et des forces de manœuvre en France (1<sup>er</sup> corps d'armée). A compter de 1985, le 1<sup>e</sup> CA regroupe les 1<sup>e</sup> DB (FFA), 7<sup>e</sup> DB, 12<sup>e</sup> DLB et 14<sup>e</sup> DLB ; le 2<sup>e</sup> CA les 3<sup>e</sup> DB (FFA), 5<sup>e</sup> DB (FFA) et 15<sup>e</sup> DI ; le 3<sup>e</sup> CA les 2<sup>e</sup> DB, 10<sup>e</sup> DB et 8<sup>e</sup> DI. Pour la FAR, voir le paragraphe suivant.

<sup>40</sup> *Rapid Deployment Joint Task Force*.

<sup>41</sup> La FAR regroupe sous un commandement unique cinq divisions : la 9<sup>e</sup> division d'infanterie de marine (DIMa), la 11<sup>e</sup> division parachutiste (DP), la 27<sup>e</sup> division alpine (DA), toutes trois déjà existantes, la 6<sup>e</sup> division légère blindée (BLB) formée à partir de la 31<sup>e</sup> brigade et de moyens prélevés sur le premier corps d'armée, et la nouvelle 4<sup>e</sup> division aéromobile (DAM), grande unité employant massivement les hélicoptères.

FAR est réalisé en 1987 avec l'exercice Moineau Hardi durant lequel l'ensemble de ses moyens se déploie selon les plans d'intervention prévus en Centre Europe.

Outil particulièrement affuté, la FAR est mise à contribution pour fournir la majorité des troupes qui interviennent dans les opérations extérieures menées par la France.

Les intérêts de la France ne se limitent pas à l'Europe continentale puisque la République française, d'une part, se compose de départements et territoires d'outre-mer et, d'autre part, entretient des liens privilégiés avec des pays amis et alliés par sa diplomatie. La défense de ces intérêts nécessite une présence militaire française occasionnelle ou permanente dans divers endroits du monde.

La présence outre-mer dans les départements et territoires, ainsi que dans les pays auxquels la France est liée par des accords d'assistance est fixé par le Livre Blanc de 1972 à « *un niveau relativement faible, suffisant pour démontrer notre détermination et assurer notamment la sécurité des points névralgiques, escales maritimes ou aériennes, bases logistiques.* » Les forces permanentes qui y sont dédiées sont interarmées et organisées en huit commandements : Antilles-Guyane, océan Indien, Djibouti, Gabon, Côte d'Ivoire, Sénégal, Nouvelle-Calédonie et Polynésie<sup>42</sup>. Elles sont capables de s'opposer efficacement à des agressions qui, si elles se prolongeaient, nécessiteraient l'envoi de renforts depuis la métropole.

Dans cette éventualité, les moyens proviendraient de la force d'intervention<sup>43</sup> finalement constituée par la FAR. La Marine de haute-mer joue également un rôle primordial, en particulier dans la liberté des approvisionnements du pays. Les enseignements tirés de l'intervention britanniques aux Malouines en 1982 permettent à l'armée française de se livrer à une réflexion et à des adaptations qui toucheront surtout l'armée de l'air et la marine nationale<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> HAENEL, *op. cit.*, p.85.

<sup>43</sup> Le Livre Blanc de 1972 stipule : « *La force d'intervention, à laquelle d'autres forces métropolitaines pourraient se joindre en cas de besoin, est présentement constituée par la 11<sup>ème</sup> Division Parachutiste et la 9<sup>ème</sup> Brigade, appuyées d'une composante aérienne groupant des avions F100 et Vautour qui seront progressivement remplacés par des Jaguar. La Marine peut, suivant les cas, fournir un certain renfort terrestre et aérien pour un combat à terre ou participer, sur mer, au règlement du conflit. La réorganisation de cet ensemble par la mise en place d'un grand commandement opérationnel interarmées est en cours.* »

<sup>44</sup> ODIER Bruno, La Force d'Action Rapide, Paris, FEDN, 1984, p. 95-97.

### **3. Limites du modèle face à la fin de la guerre froide et le révélateur de la guerre du Golfe (1990-1991) :**

Les années 1990 et 1991 marquent un choc brutal pour la politique de Défense de la France : sur le plan stratégique la fin de la guerre froide signifie l'émergence d'un nouvel ordre mondial aux plans opérationnel et organisationnel, la guerre du Golfe révèle les limites de l'appareil militaire français. Ces années marquent le début d'un aggiornamento de la politique de Défense française qui s'étend sur plus d'une décennie<sup>45</sup>.

#### **3.1. Premier choc : L'armée française face à la fin de la guerre froide :**

La chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, suivie un peu moins d'un an plus tard par le processus de réunification de l'Allemagne qui aboutit le 3 octobre 1990, annonce la dislocation de l'URSS et laisse entrevoir la fin de la guerre froide. L'Occident perçoit alors que la menace immédiate directe s'estompe. Ce sentiment est accru par les avancées des discussions sur le désarmement. Une grande avancée notable concerne la réduction des arsenaux nucléaires avec le traité américano-soviétique de démantèlement des forces nucléaires intermédiaires<sup>46</sup> le 10 décembre 1987. En mars 1988 s'ouvrent à Vienne les négociations à vingt-trois entre les membres de l'Alliance atlantique et ceux du Pacte de Varsovie dans le but d'atteindre un équilibre des armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, et de contrôler le désarmement qui en découle.

Face à cette situation de rupture stratégique, le gouvernement français, à l'image de ceux des pays occidentaux, est tenté d'engranger les « dividendes de la paix » en réduisant les budgets militaires. Cela apparaît d'autant plus nécessaire au regard des contraintes budgétaires. Ainsi, le *Plan Armées 2000*, annoncé le 20 juin 1989, vise à réorganiser les armées françaises en mettant en place un système plus économique. Pour ce faire, il s'appuie sur deux principes : la restructuration administrative de l'armée et la recherche directe d'économies par la baisse des effectifs<sup>47</sup>. La septième loi de programmation militaire (1990-1993) adoptée le 9 octobre 1989 interrompt la précédente établie pour la

---

<sup>45</sup> GAUTIER Louis, in PASCALLON Pierre (dir.), *La V<sup>e</sup> République, 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 76.

<sup>46</sup> Destruction des missiles à portée intermédiaire SS 20 et Pershing II.

<sup>47</sup> Prenant acte de la chute du mur de Berlin, le *Plan Armées 2000* adopté en conseil des ministres le 22 août 1990 prévoit la réorganisation territoriale qui défait la réforme Lagarde, une diminution des effectifs de 35000 hommes en 4 ans, la réduction de la durée du service militaire de 12 à 10 mois dès 1992 et le repli, à partir de 1991 des forces stationnées en Allemagne.

période 1987-1991 en raison de l'alternance politique. Elle « reprend le mécanisme de programmation glissante élaboré pour la loi 1987-1991 et intègre les années 1990 et 1991. »<sup>48</sup> Face au nouveau contexte stratégique, cette loi de programmation apparaît vite dépassée.

Dans le même temps, une idée ancienne refait surface, celle d'une défense européenne dont le pilier serait franco-allemand. Les bases en sont posées avec la décision prise en 1987 par le chancelier Kohl et le président Mitterrand de la création d'une brigade franco-allemande qui voit le jour le 2 octobre 1989. La France et l'Allemagne s'engagent ainsi dans la construction d'une Europe de la sécurité et de la défense.

### **3.2. Deuxième choc : L'armée française à l'épreuve de la guerre du Golfe :**

Le 2 août 1990, l'Irak envahit le Koweït. Les Etats-Unis réagissent dès le 7 août en déployant très rapidement en Arabie saoudite une force aéroterrestre de 4 000 hommes, ainsi qu'une force embarquée d'environ 2 000 *Marines*. Cette réactivité est rendue possible par l'efficacité de la Force interarmées de déploiement rapide américaine mise en place au début des années 1980<sup>49</sup>. Simultanément le président Mitterrand affiche sa détermination à obtenir l'évacuation du Koweït par les forces irakiennes en s'engageant au sein de la coalition internationale lancée par les États-Unis. Le conseil de Défense restreint du 9 août engage la France d'une part dans la participation active au contrôle maritime de l'embargo économique décrété contre l'Irak et le Koweït (opération *Artimon*) et, d'autre part, la préparation d'un engagement de forces terrestres en Arabie Saoudite par l'envoi du porte-avions Clemenceau transformé en porte-hélicoptères avec les appareils de l'aviation légère de l'armée de terre (opération *Salamandre*).

Cet engagement, d'abord mesuré, prend peu à peu de l'ampleur. Sur requête des Emirats Arabes Unis la France déploie 190 hommes dans le cadre de l'opération *Busiris*<sup>50</sup>. Surtout, suite à la violation de la résidence de l'ambassadeur de France à Koweït City le 14 septembre, le président de la République décide d'engager en Arabie Saoudite une force aéroterrestre susceptible de participer aux actions militaires de la coalition. Le corps expéditionnaire de l'opération *Daguet* comprend initialement 4 000 hommes issus de

---

<sup>48</sup> CORVISIER, *op. cit.*, p. 437.

<sup>49</sup> LESPINOIS (de) Jérôme, *L'Armée de terre française. Tome 2 : 1981-96 - De la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 673.

<sup>50</sup> L'EMA engage un escadron de reconnaissance du 1<sup>er</sup> RHP, une section de défense sol-air Mistral du 1<sup>er</sup> RAMa et une section de défense aérienne de l'armée de l'air équipée de Crotale.

l'armée de terre avec des unités de la 6<sup>e</sup> division légère blindée (DLB)<sup>51</sup> qui sont projetées à Yanbu en septembre-octobre et de l'armée de l'air une trentaine d'avions de reconnaissance, de défense aérienne et d'appui feu. Il contribue à l'opération interalliée *Bouclier du Désert* qui vise à protéger l'Arabie Saoudite d'une attaque probable de son territoire par les armées irakiennes.

Parallèlement à l'augmentation du contingent de la coalition, le volume de force engagé dans l'opération *Daguet* croît régulièrement. En décembre 1990, l'effectif du corps expéditionnaire passe à 6 000 hommes à la faveur de la relève du 5<sup>e</sup> régiment d'hélicoptère de combat (RHC) par le 3<sup>e</sup> RHC<sup>52</sup> et de l'engagement du 4<sup>e</sup> régiment de dragons (RD) équipé de chars *AMX 30 B2*. Suite à la demande du président américain, George Bush, de nouveaux renforts terrestres sont acheminés, provenant principalement de la 9<sup>e</sup> DIMa<sup>53</sup>. Ainsi, le 27 février 1991, la division *Daguet* est composée principalement d'unités issues de la FAR. Elle compte environ 13 700 Français (9 500 et 4 200 pour le soutien logistique dont 1 000 pour la chaîne santé, 1 200 pour le Train et 700 pour le Matériel)<sup>54</sup> renforcés de 4 500 Américains.

La mise en place du corps expéditionnaire français, bien qu'étalée dans le temps, est un défi logistique considérable. L'acheminement des personnels et du fret est réalisé par des moyens aériens et maritimes, militaires et civils. La voie maritime est privilégiée en raison de la distance : 4 000 kilomètres de Toulon à Yanbu, soit sept à dix jours de transit maritime. « *Cent quatre traversées réalisées par les navires militaires et civils permettent l'acheminement de 10 000 hommes, 80 000 tonnes et 350 000 m<sup>3</sup> de fret en deux mois et demi.* »<sup>55</sup> En complément, la voie aérienne militaire et civile permet par trois cent quatre rotations d'assurer la mise en place de 6 600 hommes et 7 275 tonnes de fret. Sur le territoire saoudien, le transit terrestre nécessite dix jours pour parcourir les 1 600 kilomètres de Yanbu à la zone de stationnement de la division *Daguet*.

Dans un premier temps, la mission de la division française est défensive. L'opération *Bouclier du Désert*, qui vise à protéger l'Arabie saoudite d'une éventuelle attaque irakienne, met en œuvre des savoir-faire défensifs connus parfaitement par l'armée

---

<sup>51</sup> 3 700 hommes et 270 blindés provenant des 1<sup>er</sup> REC, 2<sup>e</sup> REI, 1<sup>er</sup> RS, 6<sup>e</sup> RCS, 6<sup>e</sup> REG et une compagnie du 21<sup>e</sup> RIMa.

<sup>52</sup> Le 3<sup>e</sup> RHC est renforcé par des éléments des RHC de corps d'armée (2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>) et l'envoi du 1<sup>er</sup> RHC.

<sup>53</sup> 3<sup>e</sup> RIMa, 11<sup>e</sup> RAMa, deux escadrons du RICM et des éléments du 9<sup>e</sup> RCS, puis trois compagnies du 2<sup>e</sup> RIMa en février 1991.

<sup>54</sup> LESPINOIS, *op.cit.*, p. 678.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 679.

française. Contrer une offensive de l'armée irakienne s'apparente à contrer celle de l'armée Rouge. Cependant, le terrain n'est pas le même et les unités doivent s'acclimater au désert et apprendre à y manœuvrer. De nombreux exercices y sont menés pour atteindre le niveau opérationnel requis. Par ailleurs, la menace d'une attaque chimique par les forces de Saddam Hussein est permanente et les hommes sont équipés en conséquence et soumis à l'alerte permanente nucléaire, bactériologique et chimique (NBC).

La transition de la défensive vers l'offensive se précise au mois de janvier avec le déclenchement de la phase de bombardement aérien de l'opération *Tempête du Désert* le 17 janvier 1991. Les opérations aériennes, auxquelles la France participe avec ses moyens aériens, façonnent le dispositif irakien en vue de l'offensive terrestre, prévu le 24 février. Ce délai laisse le temps à la France de doter ses unités de moyens offensifs, en particulier sa composante Génie dimensionnée jusque-là avec des moyens concourants uniquement au combat défensif<sup>56</sup>.

La mission dévolue à la division *Daguet*, sous contrôle opérationnel du 18<sup>e</sup> Corps d'Armée (CA) américain depuis le 17 janvier, est la flanc-garde de la manœuvre à l'Ouest du dispositif de la coalition. La mobilité des matériels français, mais aussi la relative faiblesse de leur protection et de leur puissance de feu explique pourquoi le corps expéditionnaire français n'est pas engagé dans la masse du dispositif allié.

Le succès de la manœuvre de la division *Daguet* est complet. En trois jours, la division atteint ses objectifs et contribue à la victoire finale du 28 février avec la libération du Koweït. Parmi les quelques 700 000 hommes de la coalition, le corps expéditionnaire français est le sixième contingent après celui des Etats-Unis (500 000 hommes), de l'Arabie Saoudite, du Royaume-Uni, de l'Egypte et de la Syrie.

Si le résultat obtenu est satisfaisant, la guerre du Golfe a mis en lumière de nombreuses insuffisances de l'armée française. La première grande difficulté qui a surgi a été la mobilisation de soldats pouvant être engagés dans ce conflit. Le gouvernement ayant fait le choix de ne pas engager le contingent, il a fallu compter sur les seuls soldats professionnels. Cet impératif politique amène ainsi l'armée de terre à remplacer les appelés des unités projetées par des professionnels provenant d'autres unités.

Ces prélèvements tous azimuts n'ont pas seulement touché le personnel, mais aussi les équipements. Ceux-ci ont en outre parfois été adaptés et améliorés à cette occasion : c'est

---

<sup>56</sup> Le 1<sup>er</sup> REG est ainsi renforcé le 20 janvier 1991 par le 27<sup>e</sup> bataillon du génie américain, puis le 2 février par une compagnie blindée du 3<sup>e</sup> RG et enfin le 13 février par une section de déminage.

avant tout la valorisation de certains systèmes d'armes recevant des équipements complémentaires<sup>57</sup> et ensuite l'achat de matériels étrangers pour mettre à niveau des systèmes au standard des alliés<sup>58</sup>. En outre, l'opération permet l'expérimentation de certains équipements comme le prototype du radar *Orchidée*, embarqué sur un hélicoptère *Puma*, ou encore les premiers drones de l'armée de terre MART (mini-avion de reconnaissance télépiloté).

L'armée française est également confrontée à l'insuffisance de ses stocks de munitions. Elle est contrainte de faire appel aux stocks de ses alliés non engagés dans le conflit. Cela découle directement de la doctrine d'engagement au sein de la dissuasion française qui veut que l'armée de terre combatte sept jours à intensité maximum<sup>59</sup>.

Malgré ces lacunes, l'armée française mène simultanément des opérations ponctuelles, essentiellement en Afrique<sup>60</sup> en sus des opérations installées dans la durée au Liban et au Tchad. Eclipsées par la médiatisation inédite de la guerre du Golfe, ces opérations ont lieu :

- au Gabon avec l'opération *Requin* du 23 mai au 15 septembre 1990 pour protéger et évacuer les expatriés français<sup>61</sup> ;
- au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest avec l'opération *Corymbe* qui débute en 1990 et mobilise au moins un bâtiment de la Marine nationale ;
- au Rwanda avec l'opération *Noroit* déclenchée le 4 octobre 1990 pour protéger l'ambassade de France à Kigali et assurer la sécurité des ressortissants français au Rwanda et leur évacuation<sup>62</sup> ;
- en Somalie, avec l'opération *Bérénice* qui permet l'évacuation des ressortissants français en Somalie du 3 au 9 janvier 1991<sup>63</sup>.

L'armée française montre ainsi, malgré son implication à la limite de la rupture en Irak, sa capacité d'adaptation à répondre aux crises.

---

<sup>57</sup> Les *AMX 30 B2* sont ainsi équipés de systèmes de protection additionnels, les *AMX 10 RC* reçoivent une nouvelle optronique, les *VAB/HOT* sont dotés de détecteurs, les hélicoptères *Gazelle* sont modernisées en urgence.

<sup>58</sup> Ainsi la navigation est facilitée par l'acquisition de plus de 200 récepteurs *GPS*, les transmissions acquièrent des systèmes pour optimiser les communications, des *AMX 30* démineurs sont mis en place en étant équipés de matériel issu de l'ex-RDA achetés aux Allemands, et des moyens logistiques divers sont achetés pour combler des lacunes.

<sup>59</sup> LESPINOIS, *op. cit.*, p. 686.

<sup>60</sup> JANIER Charles, *Dictionnaire OPEX : opérations extérieures de l'Armée française depuis 1945*, Spe Militaria, 2015 p. 27-28.

<sup>61</sup> Cette opération mobilise une compagnie du 2<sup>e</sup> REI et une du 2<sup>e</sup> REP ainsi que 8 *C-160 Transall*.

<sup>62</sup> Cette opération est assurée par une compagnie du 8<sup>e</sup> RPIMa et une équipe du 13<sup>e</sup> RDP et se poursuit jusqu'à décembre 1993.

<sup>63</sup> Mission assurée par le Bâtiment Atelier Polyvalent *Jules Verne*.

### **3.3. Les enseignements immédiats et les décisions prises face à cette rupture stratégique :**

Après le choc de la chute du mur de Berlin et celui de la guerre du Golfe, la dissolution des structures militaires du pacte de Varsovie le 25 février 1991 confirme la fin de la guerre froide. Ce nouveau contexte stratégique qui s'installe semble confirmer la marche vers le désarmement mondial. Jusqu'alors, le système de défense français est organisé dans l'optique d'une mission de vigilance face à l'Est en entretenant sa capacité à réagir simultanément à l'offensive aéroterrestre majeur qui pouvait en provenir. Pour la première fois de son histoire, la France n'est plus menacée à proximité immédiate de son territoire. La désagrégation de la menace que faisait peser l'URSS, si structurante pour l'appareil de défense, laisse place à « *l'incertitude de dangers multiples.* »<sup>64</sup>

Le gouvernement français se lance ainsi dans un réexamen de la posture de défense. Dans le domaine de la dissuasion, il ajuste le principe de juste suffisance en autorisant la Marine nationale à ne maintenir à la mer que deux SNLE au lieu de trois, tandis que la mise en service des SNLE/NG est étalée et limitée à quatre exemplaires. En outre, l'armée de l'Air double ses délais de réaction des vecteurs de l'armement nucléaire. Les AN-52 sont retirées du service et démantelées à partir de 1991 au lieu de 1997, les missiles *Pluton* en 1992 au lieu de 1992. Les missiles *Hadès* ne sont produits qu'à 30 exemplaires, au lieu de 120, et stockés. Enfin, les essais nucléaires en Polynésie sont suspendus en 1992.

Dans la ligne des réformes déjà engagées avant la surprise stratégique de la fin de la guerre froide, le gouvernement temporise l'actualisation de la loi de programmation qui devrait permettre d'assurer la transition entre une défense tournée vers un affrontement Est-Ouest et celle dont la France a besoin à la fin du siècle. Finalement, il reporte les discussions au lendemain des élections législatives de mars 1993.

La fin de la guerre froide met en relief la suprématie des Etats-Unis. Sur le plan militaire, ils disposent d'une suprématie incontestable qui s'incarne dans le leadership exercé dans la coalition victorieuse de la guerre du Golfe. Alors que Saddam Hussein comptait sur le soutien de son allié naturel soviétique, la passivité de l'URSS démontrait concrètement la désagrégation de la menace qu'elle faisait peser jusqu'alors. Malgré la remise en question de la pertinence de l'Alliance atlantique qui en découle, l'armée française ne peut que constater à la faveur de la guerre du Golfe combien la dynamique

---

<sup>64</sup> CORVISIER, *op. cit.*, p. 445.

intégrative poursuivie par les Américains dans l'OTAN se montre efficace. L'indépendance militaire de la France est mise à mal par la nécessité de se fondre dans des coalitions multinationales qui semblent seules pouvoir répondre aux crises qui se dessinent pour les prochaines décennies et ne peuvent être résolues par les seules forces françaises ni même européennes. Dès lors, un retour de la France vers les structures intégrées de l'OTAN se dessine.

La guerre du Golfe, même si elle est jugée comme un conflit non reproductible dans un avenir proche<sup>65</sup>, met en évidence la priorité nouvelle de la projection extérieure. Celle-ci est confortée dès 1992 par les interventions sous la bannière de l'ONU en Somalie et en ex-Yougoslavie, qui s'ajoutent à celle menée au Liban. Ainsi, la même année, « *ce sont 17 239 militaires français qui, dans 23 pays, sous l'égide de l'ONU ou en vertu d'accords bilatéraux, sont intervenus pour des missions d'assistance, d'interposition ou militaro-humanitaires...* »<sup>66</sup> De fait, la mission de garde face à l'Est l'armée française s'efface au profit d'actions extérieures au service de la paix de plus en plus nombreuses.

La réflexion sur l'adaptation aux nouveaux impératifs stratégiques, politiques et économiques découlant de la fin de la guerre froide est une préoccupation prise en compte par le gouvernement formé par Edouard Balladur, premier ministre de la deuxième cohabitation après les élections législatives de mars 1993. Alors que les armées subissent une très forte réduction de leurs crédits et par conséquent la dissolution de nombreuses unités, elles sont sollicitées pour participer aux actions extérieures. Dans le même temps, la France conforte son engagement européen avec l'Eurocorps et l'accroissement des compétences de l'UEO, alors que l'OTAN se réorganise. Le 29 avril 1993, Edouard Balladur confie la rédaction d'un nouveau Livre Blanc à une commission présidée par Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat et ancien secrétaire général pour l'administration des armées entre 1967 et 1973. Le Livre Blanc sur la Défense de 1994 et la loi de programmation militaire 1995-2000 qui en découle seront en fait un coup d'épée dans l'eau avec l'élection de Jacques Chirac à la fonction présidentielle en 1995. Il engage alors les armées sur la voie de la professionnalisation, nouvelle transformation des armées françaises tirant les conséquences du choc stratégique de 1991.

---

<sup>65</sup> LESPINOIS, *op. cit.*, p. 694.

<sup>66</sup> CORVISIER, *op. cit.*, p. 447.

## Conclusion

-----

La transformation de l'armée française de 1962 à 1991 est une réponse aboutie à une menace forte, incarnée par les forces du bloc de l'Est dans le contexte particulier de la guerre froide. En trente années, la France s'est dotée d'une force de dissuasion complète et cohérente, qui a nécessité un investissement financier et technique considérable. L'armée a aussi rationalisé et modernisé ses composantes classiques pour prendre sa part dans la défense du pays et plus largement de l'Europe occidentale, en coopération avec les forces de l'OTAN. Elle s'est aussi adaptée aux crises périphériques en intervenant hors du territoire national, engageant des effectifs et des matériels de plus en plus importants jusqu'à l'apogée qu'a constitué la guerre du Golfe.

Outil assurant la grandeur de la France, son autonomie et la défense de ses intérêts, l'armée française a été façonnée par la volonté du général de Gaulle. Ses successeurs ont maintenu le cap de cette stratégie. Ainsi, la politique de Défense de la France sous la V<sup>e</sup> République fait preuve d'une grande continuité autour de la recherche d'un équilibre entre la préservation des intérêts vitaux et l'indépendance de la France face aux permanences et aux changements du monde<sup>67</sup>.

Pour autant, la rupture stratégique survenue avec la fin de la guerre froide a bouleversé les jalons qui avaient façonné la réponse de la France à cet état du monde. Pour la première fois dans leur histoire, les Français ne connaissent plus la menace directe d'un adversaire de taille à proximité de leur frontière. Dans cette situation inédite, il y a eu un soulagement légitime après des années où l'Europe vivait dans la crainte d'un affrontement. Mais, de leur côté les stratèges peinaient à entrevoir l'avenir, qui s'annonçait incertain.

Dans cette situation, la guerre du Golfe a servi de grille de lecture pour entrevoir des clés de compréhension utiles. Elle a révélé en particulier l'effort à fournir pour mettre à niveau l'armée française en vue des futures missions de projection. Comme le souligne Louis Gautier : « *La première guerre du Golfe est un tournant pour la Défense française. C'est à partir de ce moment que sont, en effet, pleinement compris les effets stratégiques de la fin de la guerre froide pour notre pays. C'est aussi à ce moment que sont constatées les carences de notre appareil militaire au regard des impératifs opérationnels des nouveaux conflits.*<sup>68</sup> »

---

<sup>67</sup> PASCALLON Pierre, « Avant-propos », in PASCALLON Pierre (dir.), *La V<sup>e</sup> République, 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 13.

<sup>68</sup> GAUTIER, *op. cit.*, p. 77.

C'est à l'aune de ce conflit riche d'enseignements pour l'armée française et de la multiplication des crises, dont certaines en Europe avec les conséquences de l'implosion de la Yougoslavie, qu'un nouveau modèle d'armée est alors conçu. Le choix politique se porte sur les opérations de projection, qui exigent une armée peu nombreuse, réactive et opérationnelle, capable de maîtriser un outil de haute technologie. C'est dans cet esprit que le président Jacques Chirac fait le choix de la suspension du service national, de la professionnalisation de l'armée française pour adopter un modèle expéditionnaire.

Il faut noter que cette décision a été rapide : cinq ans après le bouleversement de la fin de la guerre froide. Cette nouvelle transformation s'est réalisée sur une dizaine d'années, durant lesquelles les interventions extérieures se sont multipliées. En somme, quinze ans après le choc, l'armée française avait encore changé de morphologie. En comparaison, le pouvoir politique avait mis treize ans, de 1945 à 1958, pour décider d'entamer la transformation requise par la guerre froide, et près de 30 ans pour obtenir une armée adaptée à la menace majeure.

En fait, la professionnalisation décidée en 1996 s'inscrit dans la lignée de la transformation préalable de l'armée française. L'une n'aurait pas été possible sans l'autre. Surtout, l'acquisition d'une force de dissuasion était une étape indispensable pour garantir la protection du territoire national.

La période ouverte après la guerre froide implique une Défense tous azimuts. Si cette approche avait déjà été développée durant la guerre froide dans l'optique de la stratégie de dissuasion, force est de constater que cette dernière est une composante nécessaire mais non suffisante dans le nouveau contexte géopolitique. Elle demeure l'*ultima ratio* pour la défense des intérêts vitaux de la France et du sanctuaire national. Simultanément, l'armée française, engagée tous azimuts comme corps expéditionnaire, a délaissé une partie des missions de sûreté du territoire national qui avaient été particulièrement développées dans la doctrine conçue pendant la guerre froide.

Or, d'une rupture stratégique à une autre, suite aux attentats de Paris des 7 et 8 janvier 2015 et leurs répliques, elle est à nouveau engagée massivement dans une opération de sécurisation intérieure. La déflation des effectifs est même ralentie et l'armée de terre recrée des unités. Dans cette entreprise, elle ne dispose pas d'une grande liberté de manœuvre. En effet, le mouvement de réduction des forces est difficilement réversible : la cession des emprises de la Défense a limité le nombre d'infrastructures disponibles, mais aussi de terrains

d'entraînements. Par ailleurs, recréer des unités nécessite de disposer d'un encadrement qualifié pour former les nouvelles recrues, et donc un effort conséquent qui requiert du temps.

Or, pour faire face à une offensive surprise, il faut être capable d'encaisser le premier choc infligé par l'adversaire qui prend l'initiative. C'était la philosophie du corps de bataille français qui devait constituer une digue pour faire face à la marée des forces soviétiques et permettre au pouvoir politique d'engager si besoin les forces nucléaires pour faire cesser l'agression. Le combat était prévu de durer 7 jours avant le déclenchement de l'arme suprême. Dans ce cas, la capacité d'encaisse était donnée par l'espace du champ de bataille et le temps.

Aujourd'hui, face à une menace qui tire profit de nos faiblesses, la grande vulnérabilité de notre dispositif semble être le manque de réserve de l'armée française, au sens tactique du terme. L'engagement tous azimuts des forces armées demandé par le pouvoir politique porte les risques d'une érosion des hommes engagés dans le continuum sécurité-défense, des confins du Mali jusqu'au cœur de Paris. Ce risque a été bien identifié par les chefs militaires qui travaillent à y remédier en restructurant à nouveau les armées.

Cependant, des interrogations demeurent. On s'aperçoit ainsi que la suspension du service national s'apparente *de facto* une suppression, car il faudrait complètement réinventer le système qui ne dispose désormais ni de cadres disponibles, ni d'infrastructures adéquates. En la matière, on pourrait considérer que la France se retrouve dans la situation de la III<sup>e</sup> République avant qu'elle ne réinvente le service militaire par des efforts colossaux. Dans un registre proche, on constate que la mobilisation des réservistes n'est pas parfaitement rôdée, en particulier celle des militaires ayant quitté récemment les armées.

Aussi peut-on considérer que le modèle actuel est loin d'être abouti. La réforme de la professionnalisation a été opportune dans le contexte de la fin de la guerre froide. Il s'agissait de faire mieux avec une armée de format plus réduit, ce qu'il a été possible d'obtenir à partir du modèle de l'armée française issu de la guerre froide. Mais si l'adaptation du modèle expéditionnaire, à l'aune de la décennie passée, se révèle remarquable dans les opérations extérieures, il lui reste à faire ses preuves dans la protection du territoire national.

On s'aperçoit que face à l'irruption d'une rupture stratégique, la question de la transformation des forces armées doit être abordée avec prudence. En effet, si leur adaptation est indispensable, en particulier dans leurs modes d'action, leur transformation totale est une entreprise lourde, qui engage sur le long terme dans un processus difficilement réversible.

## Bibliographie :

-----

### 1) Ouvrages généraux :

- CORVISIER André, *Histoire militaire de la France - Tome 4 : De 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1994, 693 p.
- DUVAL Marcel, MONGIN Dominique, *Histoire des forces nucléaires françaises depuis 1945*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1993, 128 p.
- HAENEL Hubert, PICHON René, *L'armée de l'air*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1987, 128 p.
- HAENEL Hubert, PICHON René, *L'armée de terre*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1987, 128 p.
- HAENEL Hubert, PICHON René, *La marine nationale*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1987, 128 p.
- HAENEL Hubert, *La Défense nationale*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1982, 128 p.
- LEBORGNE Claude, général, *La guerre est morte...mais on ne le sait pas encore*, Paris, Grasset, 1987, 284 p.
- MASSON Philippe, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 2002, 477 p.
- MATTHIEU Jean-Luc, *La Défense nationale*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2013, 128 p.
- MONTAGNON Pierre, *Histoire de l'armée française : des milices royales à l'armée de métier*, Paris, Pygmalion, 1997, 356 p.
- PASCALLON Pierre (dir.), *La V<sup>e</sup> République, 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, Paris, L'Harmattan, 2008, 276 p.
- PESTRE Dominique (dir.), *Deux siècles d'histoire de l'armement en France. De Gribeauval à la force de frappe*, Paris, CNRS Editions, 2005, 432 p.
- SERFATI Claude, *L'industrie française de défense*, Paris, La Documentation française, « Les Etudes », 2014, 232 p.
- TAILLAT Stéphane, HENROTIN Joseph, SCHMITT Olivier (dir.), *Guerre et Stratégie, Approches et concepts*, Paris, PUF, 2015, 528 p.

### 2) Ouvrages spécialisés :

- BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, IFRI/MASSON, 1991, 288 p.
- HEBERT Jean-Paul, *Stratégie française et industrie d'armement*, Paris, FEDN, 1991, 395 p.
- LESPINOIS (de) Jérôme, *L'Armée de terre française. Tome 1 : 1974-1981 - De la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, L'Harmattan, 2001, 364 p.
- LESPINOIS (de) Jérôme, *L'Armée de terre française. Tome 2 : 1981-96 - De la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, L'Harmattan, 2001, 575 p.
- JANIER Charles, *Dictionnaire OPEX : opérations extérieures de l'Armée française depuis 1945*, Spe Militaria, 2015, 150 p.

- MELANDRI Pierre, *Une incertaine alliance : les Etats-Unis et l'Europe, 1973-1983*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 432 p.
- ODIER Bruno, *La Force d'Action Rapide*, Paris, FEDN, 1984, 115 p.
- PORTERET Vincent, *Etat-nation et professionnalisation des Armées – Les députés français face au déclin de l'armée de masse de 1962 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2005, 342 p.
- POTTIER Olivier, *Armée-nation : divorce ou réconciliation ? De la loi Debré à la réforme du service national, 1970-2004*, Paris, L'Harmattan, 2005, 128 p.
- RUELH Lothar, *La politique militaire de la V<sup>e</sup> République*, Paris, FNSP, 1976, 430 p.
- SCHMITT Maurice (général), *De Diên Biên Phu à Koweït City*, Paris, Grasset, 1992, 316 p.
- SOUTOU Georges-Henri, *L'Alliance incertaine, les rapports stratégiques franco-allemands, 1956-1996*, Paris, Fayard, 1996, 497 p.
- VAÏSSE Maurice, MELANDRI Pierre, BOZO Frédéric, (dir.), *La France et l'OTAN : 1949-1996*, Bruxelles, Complexe, 1996, 648 p.
- VAÏSSE Maurice, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, 726 p.

### **3) Revues spécialisées :**

- BACHELET Jean-René, « 1962-2012 : l'armée de terre en quête de cohérence », *Inflexions, La réforme perpétuelle*, n°21, octobre 2012, p. 97-112.
- BERTRAND Catherine, « A l'origine de la féminisation des armées », *Revue historique des Armées (RHA), Aux armes citoyennes*, n°272, 2013, p. 61-72.
- BOUREILLE Patrick, « L'outil naval français et la sortie de la guerre froide (1985-1994) », *RHA, Les sorties de guerre*, n° 245, 2006, p. 46-61.
- FREMEAUX Jacques, « La France et les exportations d'armements au Proche-Orient de la fin de la guerre d'Algérie à la première guerre du Golfe », *RHA, France-Etats-Unis*, n°246, 2007, p. 110-119.
- GUELTON Frédéric (dir.), *RHA, La dissuasion nucléaire*, n°262, 2011, 144 p.
- GOYA Michel, « La victoire en changeant. Deux siècles de transformations militaires », *Inflexions, La réforme perpétuelle*, n°21, octobre 2012, p 51-66.
- MONSUEZ Jean-Jacques, « Des femmes sous les drapeaux écrivent », *RHA, Aux armes citoyennes*, n°272, 2013, p. 36-50.
- VIAL Philippe, « 1932-1961. Unifier la Défense », *Inflexions, La réforme perpétuelle*, n°21, octobre 2012, p. 13-27.

### **4) Expertise :**

- BUREAU Jean-François, « La réforme militaire en France : une mutation identitaire », *Politique étrangère*, n°1, 1997, pp. 69-81.

- BOËNE Bernard, « Conscripton et armée de métier. Bilan », *Revue Stratégique*, vol. I, n°49, 1991, La pensée stratégique, Institut de stratégie et des conflits, consultable à l'adresse : <http://www.institut-strategie.fr/>
- BRUTIN Paul (général), « L'armée de terre, les réformes, l'armée de demain », *La Jaune et le Rouge*, n°529, novembre 1997, p. 5-10.
- CHARLIER Marie-Dominique, « La protection du territoire national par l'armée de Terre : Fondements, limites et perspectives », *Focus stratégique*, n°18, novembre 2009, IFRI, 39 p.
- COMMANDEMENT DE LA DOCTRINE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ARMEE DE TERRE (CDES), *Objectif Doctrine, La division*, n°34, CDES, 2002, 81 p.
- ESNAULT Pierre (colonel), *L'armée de terre française, 1978-2015 : bilan de 37 années d'opérations ininterrompues*, CDEF, 2015, 52 p.
- FERRIER Michel Paul, « Espace et nucléaire », *La Jaune et le Rouge*, n°529, novembre 1997, p. 28-31.
- MERCHET Jean-Dominique, « Les transformations de l'armée française », *Hérodote*, n°1, 2005, p. 63-81.
- THIEBLEMONT André, « La fin du régiment ? Trente ans de déstructuration de l'organisation tactique régimentaire », *Focus stratégique*, n°48, novembre 2013, IFRI, 57 p.

##### **5) Ressources électroniques/numériques :**

- ETABLISSEMENT de COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DEFENSE (ECPAD), « Histoire des essais nucléaires français », in *Expérimentation nucléaire*, 2011, consultable à l'adresse : <http://www.ecpad.fr/tag/experimentation-nucleaire/>
- MARTINEZ Brigitte, LE BOMIN Gabriel, *Histoire de l'armée française - 1963-1996, De la dissuasion nucléaire à l'armée de métier*, JEM Productions, SFP, 2006, DVD, consultable à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=28mmygwTDAw>
- Association Site Daguet : [www.site-daguet.fr](http://www.site-daguet.fr)

## Annexe 1 : Forces de manœuvre de l'armée de Terre en 1969 :

### 1) Première armée (Strasbourg) :

#### a) Forces de manœuvre en Allemagne :

|  |  |
|--|--|
| 1 <sup>e</sup> division (Trèves)               | 3 <sup>e</sup> division (Fribourg)             |
| 1 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Sarrebouurg) | 5 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Tübingen)    |
| 3 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Wittlich)    | 12 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Offenbourg) |
| 11 <sup>e</sup> brigade motorisée (Landau)     | 13 <sup>e</sup> brigade motorisée (Constance)  |

#### + Forces de Berlin

- 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs
- 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie
- Unités d'appui et soutien

#### b) Forces de manœuvre en France :

| 1 <sup>e</sup> Corps d'Armée (Nancy)       |   |  |
|--|---|--|
| 4 <sup>e</sup> Division (Verdun)           | 7 <sup>e</sup> division (Mulhouse)            | 8 <sup>e</sup> division (Compiègne)              |
| 10 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Reims)  | 6 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Strasbourg) | 2 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Saint-Germain) |
| 15 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Verdun) | 7 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Besançon)   | 4 <sup>e</sup> brigade motorisée (Beauvais)      |
| 16 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Metz)   | 8 <sup>e</sup> brigade motorisée (Luneville)  | 14 <sup>e</sup> brigade mécanisée (Laon)         |

### 2) Forces d'intervention :

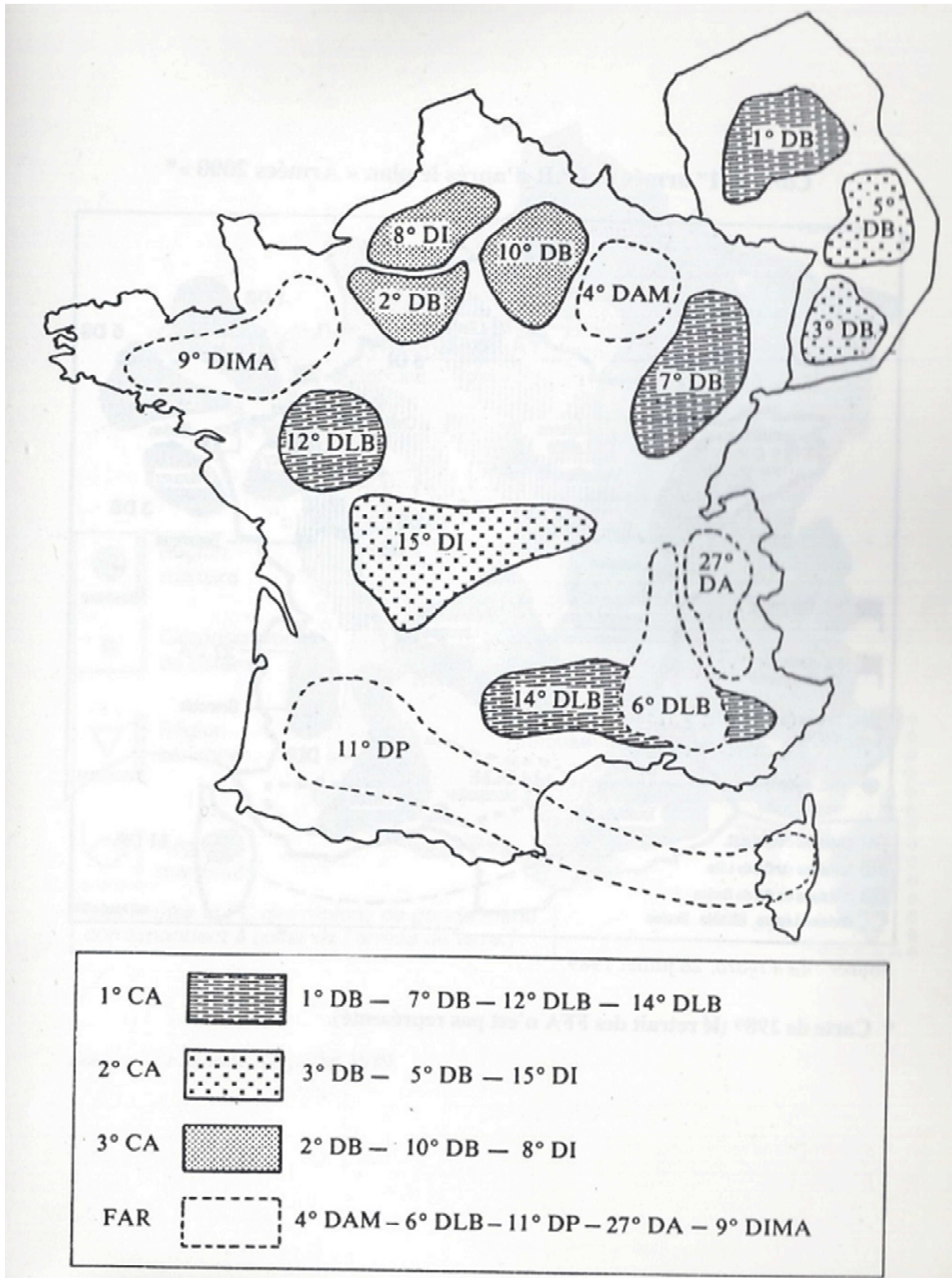
- 11<sup>e</sup> division (Pau)
  - 9<sup>e</sup> brigade (Saint-Malo)
  - 20<sup>e</sup> brigade parachutiste (Toulouse)
  - 25<sup>e</sup> brigade parachutiste (Pau)

### 3) Forces du Territoire :

- 27<sup>e</sup> brigade alpine (Grenoble)
- 17<sup>e</sup> brigade (Gap)

Source : RUELH Lothar, *La politique militaire de la Ve République*, Paris, FNSP, 1976, p. 336-337.

Annexe 2 : Forces de manœuvre de l'armée de Terre en 1985 :



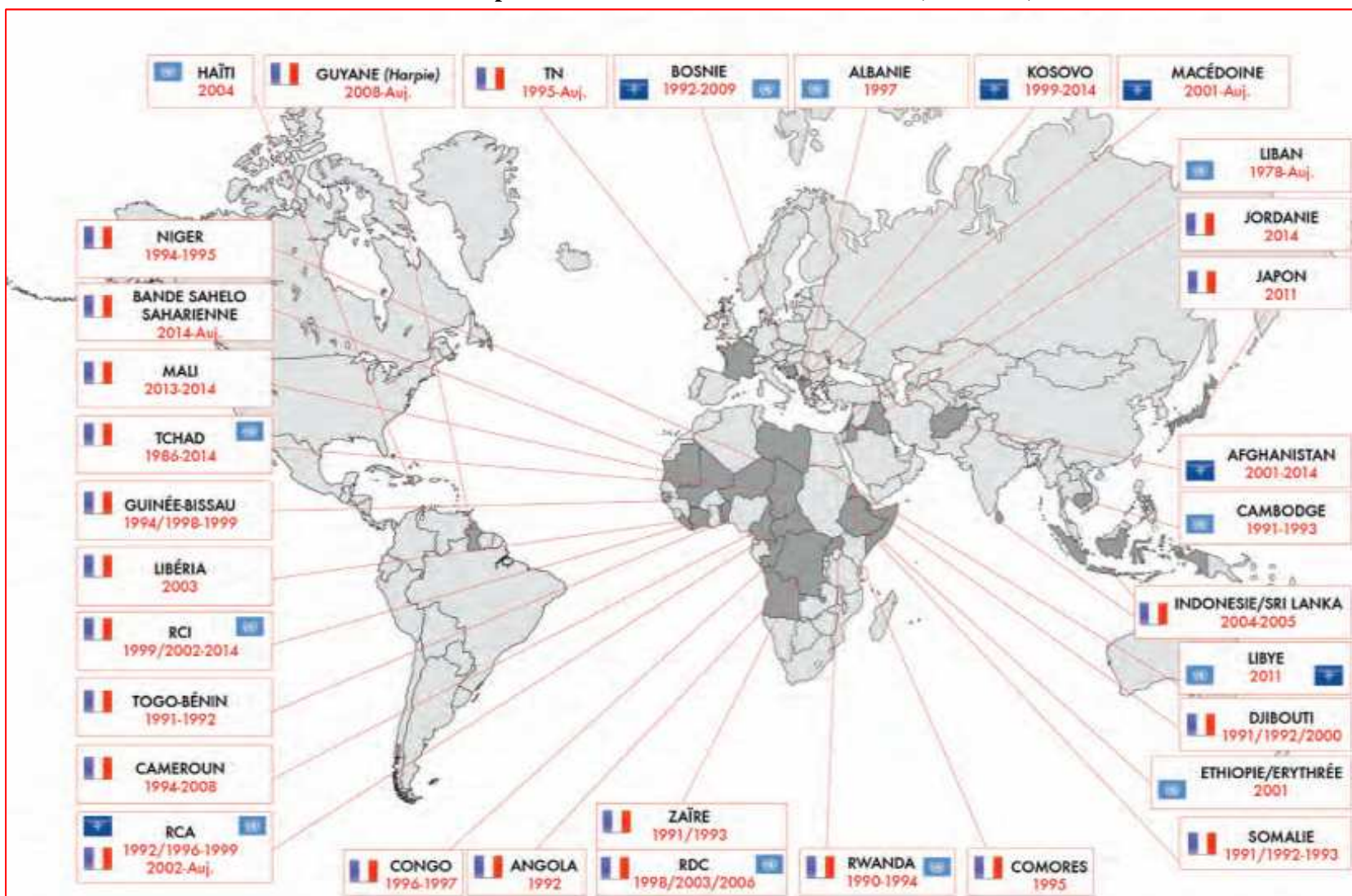
Source : BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, IFRI/MASSON, 1991, p. 280.

### Annexe 3 : Les opérations extérieures de l'armée de terre (1978-1991) :



Source : ESNAULT Pierre (colonel), *L'armée de terre française, 1978-2015 : bilan de 37 années d'opérations ininterrompues*, CDEF, 2015, p. 19.

#### Annexe 4 : Les opérations extérieures de l'armée de terre (1991-2015) :



Source : ESNAULT Pierre (colonel), *L'armée de terre française, 1978-2015 : bilan de 37 années d'opérations ininterrompues*, CDEF, 2015, p. 20.

